

Tunis, le 21 janvier 1970

Direction de l'Action Sociale

Circulaire n° 41

Le Ministre de l'Éducation de la Jeunesse
et des Sports

- A
- Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Enseignement
 - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements du 1er et du 2ème cycle.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à compter du 2 Janvier 1970, les zones d'inspection des cantines scolaires et internats rattachés aux établissements de l'enseignement du 1er et du 2ème cycle se répartissent comme suit :

I - Région de : Tunis

Inspecteur : Monsieur Hédi Zahra

Siège : 33, Rue Bab El Khadra Tunis
Téléphone : 248.230

II - Régions de : Béja, Jendouba, Le kef.

Inspecteur : Monsieur Ferdjani Nana

Siège : 3, Rue de Kélibia Tunis.
Téléphone : 285.374

III - Régions de : Bizerte, et Nabeul

Inspecteur : Monsieur Monamed Ben Saber

Siège : Ministère de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports.
Téléphone : 262.209 et 52.65

IV - Régions de : Sousse, Kairouan, Kasserine.

Inspecteur : Monsieur Hédi Belkahla

Siège : 3, Rue de Kélibia Tunis.
Téléphone : 281.745

V - Régions de : Sfax, Gabes, Medenine, Gafsa.

Inspecteur : Monsieur Hédi Sriti

Siège : 2, Rue Binan Pacha Tunis
Téléphone : 263.019

../..

- Attributions des Inspecteurs de l'Action Sociale.

- Etudier et contrôler la valeur nutritionnelle des repas servis.
- Prodiguer des conseils aux gestionnaires des cantines.
- Veiller à l'application des principes d'hygiène (Dépôt, cuisine, réfectoire).
- Entreprendre des campagnes de vulgarisation de l'éducation nutritionnelle à tous niveaux.

Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Enseignement, et les Directeurs des Etablissements d'Enseignement sont priés d'apporter aux inspecteurs sus-nommés, toute l'aide requise afin qu'ils puissent accomplir leur tâche dans les meilleures conditions.

Le Ministre de l'Education de la
Jeunesse et des Sports


MOHAMED MEZALI